

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

**Arrêté du 11 septembre 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale**

NOR : IOMC2423259A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 11 septembre 2024, le nombre total de postes offerts au concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale ouvert au titre de l'année 2024 est fixé à 20.

La répartition des postes par spécialité est fixée comme suit :

Biologie : 5 postes.

Informatique : 12 postes.

Toxicologie : 3 postes.

La phase d'admissibilité, consistant en l'examen des dossiers par le jury, se déroulera à compter du lundi 16 septembre 2024.

Une épreuve obligatoire de tests psychotechniques, pour les candidats déclarés admissibles, se déroulera le mardi 15 octobre 2024, dans les centres d'examen des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale (SGAP) dont dépendent les candidats. Ces tests auront lieu le 14 octobre 2024 en Nouvelle-Calédonie.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 18 novembre 2024 sur le site du SNPS à Ecully (69).